



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Consultation publique



**Consultation publique
préalable au lancement
d'un appel aux candidatures
en FM dans le ressort du CTA
de Nancy (périmètre
géographique de l'ancienne
région Champagne-Ardenne)**

Juillet 2021



Sommaire

Présentation et modalités de participation	4
1. Les objectifs de la consultation publique	4
2. Mode de transmission des réponses	4
3. Caractère public des réponses	4
Introduction.....	5
Le paysage radiophonique de l'ancienne région Champagne-Ardenne	6
1. Les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques de l'ancienne région Champagne-Ardenne	6
1.1. Territoire : situation géographique.....	6
1.2. Principaux indicateurs sociodémographiques.....	7
1.3. Principaux éléments économiques.....	7
2. Le paysage médiatique de l'ancienne région Champagne-Ardenne.....	8
2.1. L'offre radiophonique FM en Champagne-Ardenne.....	9
2.2. L'audience du média radio en Champagne-Ardenne	14
2.3. Les principaux marchés publicitaires locaux en Champagne-Ardenne	16
3. L'appel aux candidatures FM faisant l'objet de la présente consultation	20
3.1. L'historique des appels partiels aux candidatures depuis le dernier appel général	20
3.2. Fréquences susceptibles d'être concernées par le futur appel aux candidatures	21
Définition des zones de recherche de fréquences.....	24
Questionnaire	27
Modalités des contributions techniques	27
Annexe 1 : Liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance 5 mars 2023.....	28
Annexe 2 : Données à caractère personnel traitées dans le cadre de la consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Nancy	34



Présentation et modalités de participation

En application de sa [feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026](#), le Conseil supérieur de l'audiovisuel ouvre une consultation publique préalable à l'élaboration d'un plan de fréquences en FM dans le périmètre de l'ancienne région Champagne-Ardenne.

1. Les objectifs de la consultation publique

Objectif n° 1 : déterminer les zones de recherche pour dégager de nouvelles fréquences.

Objectif n° 2 : procéder à un état des lieux de la situation économique des marchés radiophoniques en cause.

2. Mode de transmission des réponses

Les réponses à la consultation devront être adressées au Conseil supérieur de l'audiovisuel au plus tard **le 8 septembre 2021**.

Ces réponses seront transmises par courrier électronique : consultationappelfm.ca@csa.fr, en précisant comme objet « Réponse à la consultation publique FM Champagne-Ardenne » ; les réponses pourront être accompagnées de contributions techniques.

3. Caractère public des réponses

Les réponses seront considérées comme publiques et pourront être publiées sur le site internet du Conseil, à l'exception des éléments dont la confidentialité sera explicitement demandée et des contributions techniques. Par la suite, une synthèse des réponses et une liste des zones faisant l'objet d'une recherche de fréquences seront publiées sur le site internet du CSA.



Introduction

Dans le périmètre géographique de l'ancienne région Champagne-Ardenne¹ (départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne), inclus dans le ressort du CTA de Nancy, un appel aux candidatures doit être prochainement lancé en raison de l'arrivée à échéance le 5 mars 2023 de nombreuses autorisations relatives à des fréquences FM. Cet appel concernera aussi trois fréquences situées dans l'ancienne région Lorraine, également incluse dans le ressort du CTA de Nancy.

L'appel aux candidatures en DAB+ du 24 juillet 2019 (appel n° 7) porte notamment sur un allotissement étendu et deux allotissements locaux situés dans le périmètre géographique de l'ancienne région Champagne-Ardenne : Reims et Troyes. La délivrance des autorisations issues de cet appel devrait intervenir au quatrième trimestre 2021 pour un démarrage des émissions en 2022. Ces démarrages d'émissions pourraient ainsi permettre à certains opérateurs de bénéficier également d'une prorogation de leur autorisation de diffusion en FM. Dès lors, si, postérieurement au lancement de l'appel, des autorisations en mode analogique devaient être prorogées en vertu de l'article 29-1, le Conseil retirerait les fréquences concernées de l'appel aux candidatures en FM. En effet, en application du dernier alinéa du II de l'article 29-1 de la loi du 30 septembre 1986, « *les services déjà autorisés en mode analogique, conformément à l'article 29, faisant l'objet d'une autorisation d'émettre en mode numérique, à l'occasion des premiers appels à candidatures du Conseil supérieur de l'audiovisuel en application des dispositions du présent article, se voient accorder une prolongation de plein droit de leurs autorisations d'émettre en mode analogique de cinq ans* ».

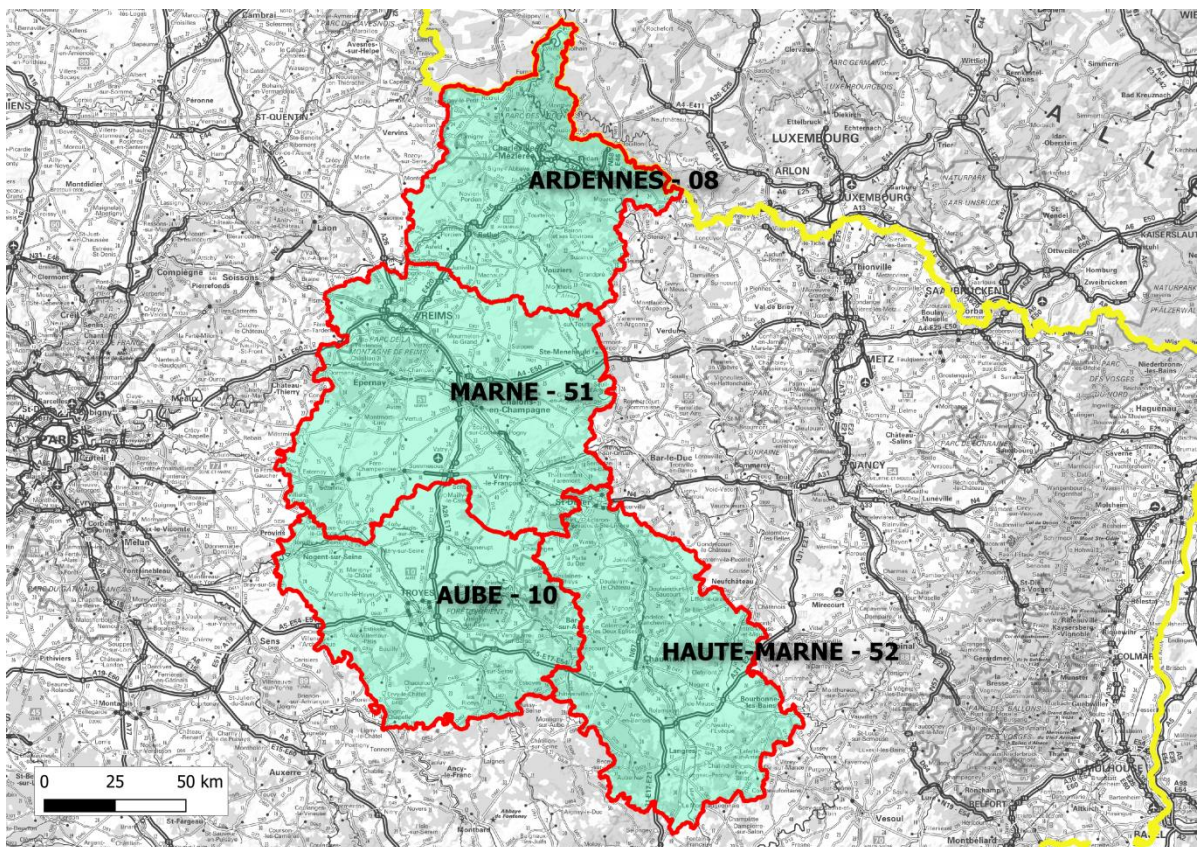
¹ Les anciennes régions administratives Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne ont été fusionnées en une région unique par la réforme territoriale de 2014 (loi du 16 janvier 2015), dénommée Grand Est depuis 2016. Dans la mesure où la planification et les échéances d'autorisations FM correspondent essentiellement aux périmètres de chacune de ces anciennes régions, il y est fait référence dans le présent document sous l'intitulé « *périmètre géographique de l'ancienne région Champagne-Ardenne* ».



Le paysage radiophonique de l'ancienne région Champagne-Ardenne

1. Les caractéristiques géographiques, démographiques et économiques de l'ancienne région Champagne-Ardenne

1.1. Territoire : situation géographique



Source : CSA.

La région Grand Est, qui regroupe les anciennes régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, constitue le ressort du comité territorial de l'audiovisuel (CTA) de Nancy.

Elle s'étend sur une superficie totale de 57 441 km², dont 25 613 km² pour l'ancienne région Champagne-Ardenne.



1.2. Principaux indicateurs sociodémographiques

Au 1^{er} janvier 2017, 1 328 134 habitants étaient recensés dans les quatre départements de l'ancienne région Champagne-Ardenne. Entre 2012 et 2017, la population a baissé de 0,83 %, avec des disparités notables (+ 1,44 % dans l'Aube mais - 3,5 % dans les Ardennes et - 3,57 % en Haute-Marne). Elle est majoritairement composée d'actifs malgré une augmentation de la tranche d'âge des 60 ans et plus depuis 2012 (+ 8,8 %).

Répartition de la population en Champagne-Ardenne par tranche d'âge

	2017	2012
Ensemble	1 328 134	1 339 315
0 à 14 ans	235 489	243 396
15 à 29 ans	231 930	242 232
30 à 44 ans	237 303	251 550
45 à 59 ans	266 312	274 124
60 à 74 ans	228 575	202 652
75 ans ou plus	128 523	125 359

Source : INSEE, recensement de la population en 2012 et 2017.

Les principales agglomérations sont Reims (215 426 habitants), Troyes (136 438 habitants), Charleville-Mézières (57 933 habitants) et Châlons-en-Champagne (57 385 habitants)².

1.3. Principaux éléments économiques

À l'instar des autres régions françaises, les principales activités économiques sont les activités tertiaires de services et de commerce, dans une proportion toutefois légèrement moindre que la moyenne nationale (65 %).

Le secteur administré (administration publique, enseignement, santé et action sociale) constitue un autre pilier de l'économie de ce territoire ; sa part y est supérieure à la moyenne nationale (13,4 %) ; tout comme l'agriculture, qui est près de trois fois et demi plus importante que celle de la moyenne nationale (4,5 %). La part de la construction est inférieure à celle de la moyenne nationale (10,2 %) tandis que celle de l'industrie est légèrement supérieure (6,9 %).

² Source : INSEE, recensement de la population en 2017 (unités urbaines).



Établissements économiques dans l'ancienne région Champagne-Ardenne au 31 décembre 2018	
Total	44 023 ³
Agriculture	15,5 %
Industrie	8,2 %
Construction	9,4 %
Établissements du secteur du commerce, des transports et services divers	50,3 %
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	17,5 %
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	16,6 %

Source : INSEE, FLORES en géographie au 1^{er} janvier 2021.

2. Le paysage médiatique de l'ancienne région Champagne-Ardenne

À titre liminaire, on précisera qu'en complément des médias nationaux, privés ou publics, l'ancienne région Champagne-Ardenne compte plusieurs médias locaux sur différents supports autres que radiophoniques, notamment :

- cinq titres de presse quotidienne régionale (PQR) diffusés sur une partie du territoire : *L'Ardennais* (Ardennes), *L'Est Eclair* (Aube), *Le Journal de la Haute-Marne* (Haute-Marne), *Libération Champagne* (Aube) et *L'Union* (Marne et Ardennes). *L'Ardennais*, *L'Est Eclair*, *Libération Champagne* et *L'Union* sont détenus par le groupe Rossel, tandis que *Le Journal de la Haute-Marne* est détenu à 50 % par le groupe EBRA et à 50 % par Haute-Marne libérée Holding ;
- une chaîne de télévision locale publique : *France 3 Champagne-Ardenne* ;
- une chaîne de télévision locale privée : *Canal 32* (Aube).

³ En Grand Est : 166 570 ; En France : 2 172 233 établissements.

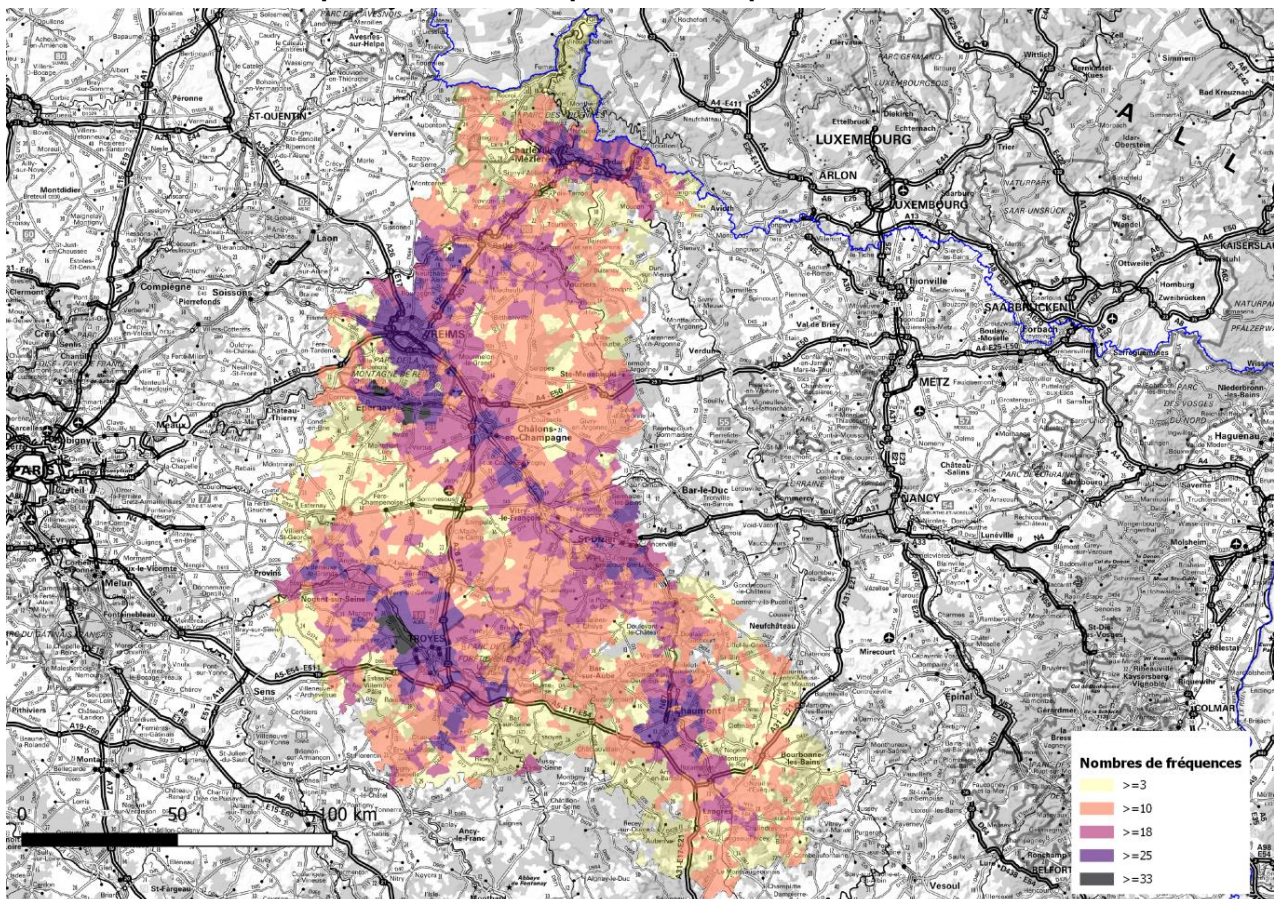


2.1. L'offre radiophonique FM en Champagne-Ardenne

- **Diffusion des services de radio**

Dans l'ancienne région Champagne-Ardenne, une des difficultés à assurer des conditions de réception optimales dans toutes les zones provient d'une forte exposition aux fréquences en provenance notamment de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas.

Carte d'encombrement spectral de l'ancienne région Champagne-Ardenne (les fréquences recensées peuvent être partiellement brouillées)



Source : CSA à partir des données de « MaRadioFM » de novembre 2019 – seules les fréquences de droit français sont prises en compte.

Aujourd'hui, chaque commune de l'ancienne région Champagne-Ardenne reçoit en moyenne quinze fréquences FM.



- **Fréquences FM, opérateurs et catégories**
- Répartition des fréquences par territoire :

Champagne-Ardenne et départements

	Ancienne région Champagne- Ardenne	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne
Nombre de zones de planification FM pour les radios privées	29	9	8 ⁴	7	5
Nombre de fréquences attribuées à des radios privées*	228	61	39	77	51
Nombre de fréquences attribuées au service public	45	20	7	10	8

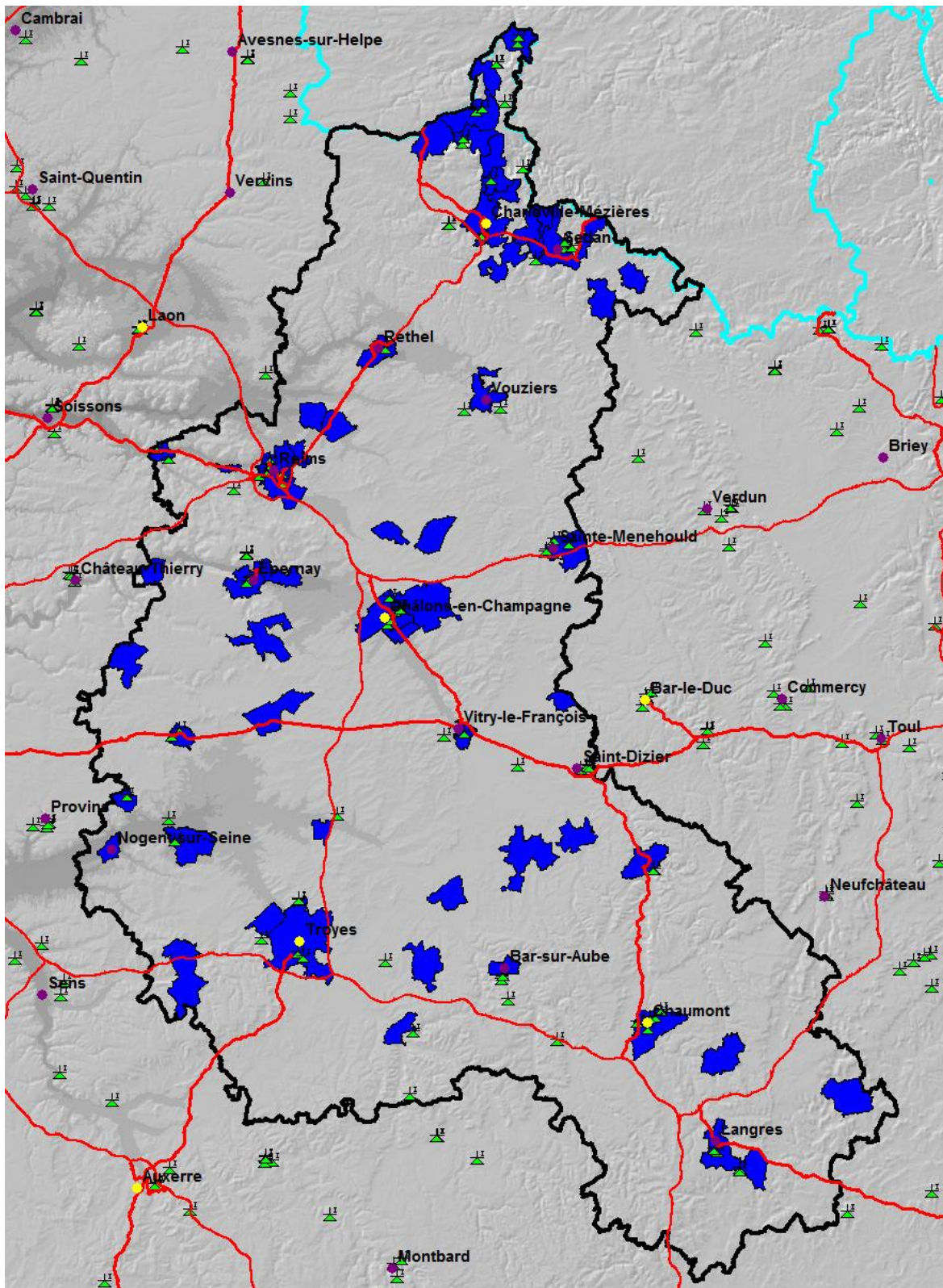
Source : CSA.

* Y compris réémetteurs de confort.

⁴ Dont deux zones (Aix-Villemaur-Pâlis et Ville-sous-la-Ferté) dans lesquelles aucune radio n'est actuellement autorisée et faisant actuellement l'objet d'un appel aux candidatures.



Zonage FM et implantation des points de diffusion (radios privées)



Source : CSA.



Liste des 29 zones FM dans le ressort de l'ancienne région Champagne-Ardenne

Département	Zone
08	Aubrives
08	Bogny-sur-Meuse
08	Charleville-Mézières
08	Fumay
08	Givet
08	Rethel
08	Revin
08	Sedan
08	Vouziers
10	Aix-Villemaur-Pâlis
10	Bar-sur-Aube
10	Bar-sur-Seine
10	Mailly-le-Camp
10	Mesnil-Saint-Père
10	Romilly-sur-Seine

Département	Zone
10	Troyes
10	Ville-sous-la-Ferté
51	Châlons-en-Champagne
51	Épernay
51	Fismes
51	Reims
51	Sainte-Menehould
51	Sézanne
51	Vitry-le-François
52	Châteauvillain
52	Chaumont
52	Joinville
52	Langres
52	Saint-Dizier

Offre radiophonique disponible dans les principales agglomérations

Zone	Population (unité urbaine)	Fréquences FM attribuées à des radios privées	Fréquences FM attribuées à des radios publiques
Reims	215 426	22	7
Troyes	136 438	22	6
Charleville-Mézières	57 933	18	5
Châlons-en-Champagne	57 385	19	5

Sources : CSA et INSEE, recensement de la population en 2017.

- Répartition des fréquences FM, services de radio et éditeurs :

L'ancienne région Champagne-Ardenne compte 51 services de radio privés et sept services de radio publics, soit 58 services au total.

Répartition au sein du secteur privé

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. D	Cat. E	Total
Fréquences*	26	39	10	109	45	229
Services de radio	15	10	4	19	3	51
Éditeurs de services	15	10	3	19	3	50

Source : CSA.

* Y compris réémetteurs de confort.



Répartition des fréquences au sein du secteur public

	France Inter	France Culture	France Musique	France Info	France Bleu*	Mouv'
Fréquences	10	10	10	6	8	1

Source : CSA.

* France Bleu Bourgogne et France Bleu Champagne-Ardenne.

- Répartition des services de radio et des fréquences par groupe :

Groupe	Nombre de services⁵	Nombre de fréquences*
Radio France	7	45
NRJ Group	7	49
M6	3	36
Lagardère News	4	33
Altice	2	15
Nakama	1	11
Espace Groupe	2	10
SOROPAR Group	1	4
Groupe Rossel La Voix du Nord	2	4
Les Échos	1	3
Groupe 1981	1	1

Source : CSA.

* Y compris réémetteurs de confort.

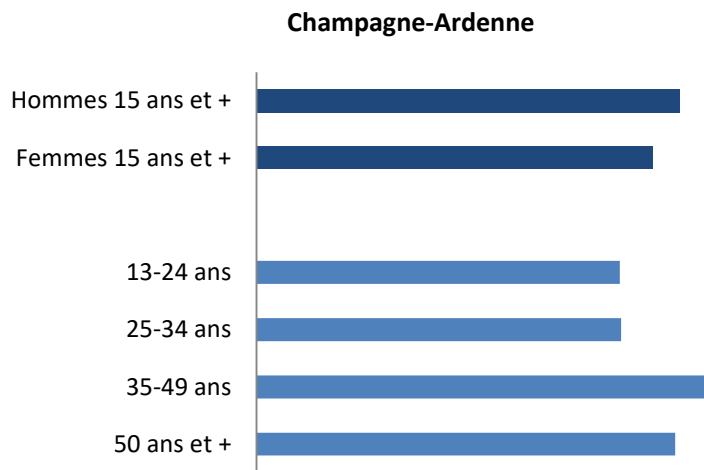
⁵ Y compris les services franchisés.



2.2. L'audience du média radio en Champagne-Ardenne⁶

Avec [70;80[% des individus de 13 ans et plus qui écoutent la radio chaque jour de la semaine, soit [...] auditeurs quotidiens, et une durée d'écoute par auditeur quotidienne moyenne de [...], l'audience du média radio dans l'ancienne région Champagne-Ardenne se situe légèrement en-dessous de l'audience de la radio sur le plan national (audience cumulée de [70;80[% pour une durée d'écoute par auditeur de [...]).

- **Audience cumulée du média radio par cible**



- **Part d'audience par agrégat**

[...]

⁶ Source : Médiamétrie, Médialocales (septembre 2019-juin 2020 hors périodes de confinement, cible 13+, L-V, 5h-24h) et 126 000 Radio (septembre 2019-juin 2020, cible 13+, L-V, 5h-24h), cumul des régions Bourgogne et Franche-Comté.



• **Audience cumulée et part d'audience des principaux services de radio**

	Audience cumulée	
	S 18 - J 19	S 19 - J 20*
RTL	[10;20[%	[10;20[%
Champagne FM	[5;10[%	[10;20[%
Nostalgie	[5;10[%	[5;10[%
NRJ	[10;20[%	[5;10[%
France Info	[5;10[%	[5;10[%
RTL 2	[5;10[%	[5;10[%
France Inter	[5;10[%	[5;10[%
Skyrock	[5;10[%	[5;10[%
RMC	[5;10[%	[5;10[%
Europe 1	[5;10[%	[0;5[%
Chérie FM	[0;5[%	[0;5[%
Fun Radio	[0;5[%	[0;5[%
RFM	[0;5[%	[0;5[%
RVM	[0;5[%	[0;5[%
France Bleu	[0;5[%	[0;5[%
Rire et Chansons	[0;5[%	[0;5[%
Virgin Radio	[0;5[%	[0;5[%
Radio 8	[0;5[%	[0;5[%
Jazz Radio	[0;5[%	[0;5[%
France Culture	[0;5[%	[0;5[%
Radio Classique	[0;5[%	[0;5[%
Contact FM	[0;5[%	[0;5[%
France Musique	[0;5[%	[0;5[%
Magnum La Radio	[0;5[%	[0;5[%
Radio Star	[0;5[%	[0;5[%
Latitude	[0;5[%	[0;5[%
M Radio	[0;5[%	[0;5[%
Latina	[0;5[%	[0;5[%
Radio FG	[0;5[%	[0;5[%

* hors confinement

	Part d'audience	
	S 18 - J 19	S 19 - J 20*
RTL	[20;30[%	[20;30[%
Nostalgie	[5;10[%	[5;10[%
Champagne FM	[5;10[%	[5;10[%
RTL 2	[0;5[%	[5;10[%
France Inter	[5;10[%	[5;10[%
NRJ	[5;10[%	[5;10[%
RMC	[5;10[%	[0;5[%
Europe 1	[0;5[%	[0;5[%
Skyrock	[0;5[%	[0;5[%
Chérie FM	[0;5[%	[0;5[%
RVM	[0;5[%	[0;5[%
France Info	[0;5[%	[0;5[%
France Bleu	[0;5[%	[0;5[%
RFM	[0;5[%	[0;5[%
France Musique	[0;5[%	[0;5[%
Radio Classique	[0;5[%	[0;5[%
Fun Radio	[0;5[%	[0;5[%
Radio 8	[0;5[%	[0;5[%
Virgin Radio	[0;5[%	[0;5[%
Rire et Chansons	[0;5[%	[0;5[%
France Culture	[0;5[%	[0;5[%
Jazz Radio	[0;5[%	[0;5[%
Magnum La Radio	[0;5[%	[0;5[%
Contact FM	[0;5[%	[0;5[%

* hors confinement



2.3 Les principaux marchés publicitaires locaux en Champagne-Ardenne

La présente consultation publique analyse l'évolution des investissements publicitaires au sein de six unités urbaines de 30 000 habitants et plus situées dans l'ancienne région Champagne-Ardenne : **Reims** (sous-préfecture de la Marne), **Troyes** (préfecture de l'Aube), **Charleville-Mézières** (préfecture des Ardennes), **Châlons-en-Champagne** (préfecture de la Marne), **Saint-Dizier** (sous-préfecture de la Haute-Marne) et **Épernay** (sous-préfecture de la Marne).

À titre liminaire, il est précisé que cette consultation publique a été rédigée sur le fondement de données n'intégrant pas les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, dont il apparaît difficile d'établir de façon immédiate et avec précision les conséquences sur les marchés publicitaires locaux.

Les principales unités urbaines situées en Champagne-Ardenne ont toutes connu une baisse des investissements publicitaires entre 2007 et 2019, bien que celle-ci soit plus limitée dans les zones de Châlons-en-Champagne et d'Épernay (diminution de [5;10[%).

Quelle que soit la zone, la baisse des investissements publicitaires locaux observée entre 2007 et 2019 est principalement imputable à la forte contraction des dépenses des annonceurs en direction des supports médias (baisse de [30;40[% à [50;60[% selon la zone). En revanche, les dépenses hors-médias se sont stabilisées ou ont augmenté sur la période dans la majorité des unités urbaines étudiées.

En Champagne-Ardenne, les investissements publicitaires en direction des médias historiques ont connu une évolution contrastée ces dernières années : si la presse a connu un fort recul de ces investissements (de l'ordre de [60;70[% à [70;80[%), le couplage TV/cinéma progresse dans l'ensemble des zones concernées. L'affichage publicitaire connaît également un rebond dans les zones de Châlons-en-Champagne et d'Épernay.

S'agissant plus particulièrement des dépenses publicitaires radiophoniques, celles-ci résistent mieux à la baisse globale des dépenses publicitaires médias dans la plupart des agglomérations étudiées et sont même en progression à Épernay (+ [20;30[%) et à Châlons-en-Champagne (+ [20;30[%).



Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Reims (Marne)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[40;50[[30;40[[30;40[[30;40[[30;40[[30;40[[20;30[[30;40[[-30;-20[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[150;200[[150;200[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[-30;-20[%
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[20;30[[20;30[[10;20[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[-5;0[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[5;10[[5;10[[5;10[[10;20[[-50;-40[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[75;100[[50;75[[40;50[[50;75[[40;50[[40;50[[40;50[[40;50[[-50;-40[%
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-10;-5[%

Source : France Pub

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Troyes (Aube)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[20;30[[20;30[[20;30[[20;30[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[-30;-20[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[150;200[[150;200[[150;200[[150;200[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[-30;-20[%
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[10;20[[+5;+10[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[10;20[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[-50;-40[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[75;100[[50;75[[50;75[[50;75[[40;50[[40;50[[30;40[[30;40[[-60;-50[%
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[-10;-5[%

Source : France Pub

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Charleville-Mézières (Ardennes)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[10;20[[10;20[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[-30;-20[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[100;150[[0;+5[%
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[-20;-10[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[5;10[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-50;-40[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	[75;100[[50;75[[50;75[[50;75[[40;50[[40;50[[40;50[[40;50[[-50;-40[%
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[-5;0[%

Source : France Pub



Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Châlons-en-Champagne (Marne)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[5;10[[10;20[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[-10;-5[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[-10;-5[%</i>
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[0;5[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[+10;+20[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-40;-30[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[40;50[</i>	<i>[40;50[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[-40;-30[%</i>
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[+20;+30[%

Source : France Pub

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone de Saint-Dizier (Haute-Marne)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[5;10[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-30;-20[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[-20;-10[%</i>
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-10;-5[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-50;-40[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[40;50[</i>	<i>[40;50[</i>	<i>[40;50[</i>	<i>[30;40[</i>	<i>[30;40[</i>	<i>[40;50[</i>	<i>[40;50[</i>	<i>[-40;-30[%</i>
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[-20;-10[%

Évolution de la dépense publicitaire dans la zone d'Épernay (Marne)

Dépenses publicitaires	2007	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évol. 2007-2019
Dépenses publicitaires totales (en M€)	[5;10[[5;10[[5;10[[5;10[[0;5[[0;5[[5;10[[5;10[[-10;-5[%
<i>Dépenses publicitaires par habitant (en €)</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[100;150[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[150;200[</i>	<i>[-5;0[%</i>
Dépenses publicitaires hors-médias (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[+10;+20[%
Dépenses publicitaires médias (en M€)	[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[0;5[[-40;-30[%
<i>Dépenses publicitaires médias par habitant (en €)</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[40;50[</i>	<i>[40;50[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[50;75[</i>	<i>[-30;-20[%</i>
Dépenses publicitaires radiophoniques (en M€)	[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[0;1[[+20;+30[%



Évolution (2007-2019) des dépenses publicitaires en direction des autres supports médias

	Reims	Troyes	Charleville- Mézières	Châlons-en- Champagne	Saint-Dizier	Épernay
Presse	[-80;-70[%	[-80;-70[%	[-80;-70[%	[-70;-60[%	[-70;-60[%	[-70;-60[%
Affichage	[-20;-10[%	[-30;-20[%	[-10;-5[%	[+40;+50[%	[-30;-20[%	[+10;+20[%
TV/Cinéma	[+30;+40[%	[+5;+10[%	[+10;+20[%	[+50;+60[%	[+5;+10[%	[+30;+40[%
Internet	-	-	-	-	-	-

Source : France Pub



3. L'appel aux candidatures FM faisant l'objet de la présente consultation

3.1. L'historique des appels partiels aux candidatures depuis le dernier appel général

Le précédent appel général en Champagne-Ardenne a été lancé par le CSA par décision n° 2007-300 du 10 mai 2007. Il portait sur un total de 133 fréquences FM (hors fréquences ayant fait l'objet d'une réservation prioritaire au bénéfice de Radio France), dont 64 nouvelles fréquences dégagées dans le cadre des travaux d'optimisation du spectre menés par le Conseil. Les autorisations d'émettre, délivrées le 4 mars 2008, sont entrées en vigueur le 6 mars 2008 et arriveront définitivement à échéance le 5 mars 2023.

Depuis le dernier appel général, sept appels partiels ont été lancés, dont certains avec des recherches de fréquences.

Appel partiel (numéro et date)	Fréquences mises en appel ⁷		Délivrance des autorisations (date)	Échéance définitive prévisionnelle des autorisations ⁸ (date)
	Total	Dont nouvelles fréquences		
Décision n° 2009-295 du 19 mai 2009	9	3	9 mars 2010	5 mars 2023
Décision n° 2010-38 du 26 janvier 2010 modifiée par décision n° 2010-524 du 22 juin 2010	300 (dont 9 en Champagne-Ardenne)	133 (dont 7 en Champagne-Ardenne)	19 juillet 2011	5 mars 2023 et 12 septembre 2026
Décision n° 2010-453 du 1 ^{er} juin 2010	10	0	27 avril 2011	23 mai 2026
Décision n° 2011-1071 du 3 novembre 2011 modifiée par décision n° 2011-1142 du 15 novembre 2011	53 (dont 47 en Champagne-Ardenne)	3 (dont 0 en Champagne-Ardenne)	2 octobre 2012	4 novembre 2027
Décision n° 2012-313 du 10 mai 2012	21 (dont 5 en Champagne-Ardenne)	5 (dont 0 en Champagne-Ardenne)	12 mars 2013	30 mars 2028
Décision n° 2016-224 du 19 février 2016 modifiée par décision n° 2016-682 du 20 juillet 2016	18 (dont 7 en Champagne-Ardenne)	3 (dont 0 en Champagne-Ardenne)	22 novembre 2017	22 novembre 2032
Décision n° 2021-102 du 17 février 2021	85 (dont 75 en Champagne-Ardenne)	26 (dont 26 en Champagne-Ardenne)	4 ^{ème} trimestre 2021	-

⁷ Hors éventuelle réservation prioritaire au bénéfice de Radio France en application de l'article 26 de la loi de 1986.

⁸ Hors échéance différente du fait d'une contrainte de programme ou éventuelle prorogation d'autorisation en application de l'article 29-1 de la loi de 1986.



3.2. Fréquences susceptibles d'être concernées par le futur appel aux candidatures

Les autorisations relatives à 122 fréquences FM concernant 25 zones FM⁹ arriveront définitivement à échéance le 5 mars 2023 dans le périmètre géographique de l'ancienne région Champagne-Ardenne (119 fréquences réparties dans 22 zones) et, en raison de contraintes de programmes, dans l'ancienne région Lorraine (trois fréquences réparties dans trois zones).

Le futur appel pourrait donc porter sur ces 122 fréquences FM dans le ressort du CTA de Nancy.

⁹ Voir détail en annexe 1.



Département	Zone	Population		Nombre de fréquences actuellement attribuées aux radios privées	% total population en Champagne-Ardenne	
		Nombre d'habitants	% total population en Champagne-Ardenne		Nombre de fréquences dont l'autorisation arrive à échéance	Nombre de fréquences en appel / nombre de fréquences du paysage actuel (en %)
8	Aubrives	910	0,1 %	1	0	0 %
8	Bogny-sur-Meuse*	5 778	0,4 %	2	0	0 %
8	Charleville-Mézières	57 933	4,4 %	18	8	44 %
8	Fumay	5 366	0,4 %	2	0	0 %
8	Givet	8 506	0,6 %	2	0	0 %
8	Rethel	9 953	0,7 %	7	4	57 %
8	Revin	6 239	0,5 %	3	2	67 %
8	Sedan	25 118	1,9 %	15	7	47 %
8	Vouziers	4 340	0,3 %	11	8	73 %
10	Aix-Villemaur-Pâlis**	3 892	0,3 %	0	0	0 %
10	Bar-sur-Aube	5 141	0,4 %	5	4	80 %
10	Bar-sur-Seine	3 018	0,2 %	2	0	0 %
10	Mailly-le-Camp	1 579	0,1 %	1	1	100 %
10	Mesnil-Saint-Père	496	0,0 %	1	0	0 %
10	Romilly-sur-Seine	16 767	1,3 %	9	3	33 %
10	Troyes	136 438	10,3 %	21	10	48 %
10	Ville-sous-la-Ferté	1 066	0,1 %	0	0	0 %
51	Châlons-en-Champagne	57 385	4,3 %	19	11	58 %
51	Épernay	29 935	2,3 %	15	6	40 %
51	Fismes	5 487	0,4 %	4	2	50 %
51	Reims	215 426	16,2 %	22	10	45 %
51	Sainte-Menehould	4 120	0,3 %	8	6	75 %



Département	Zone	Population		Nombre de fréquences actuellement attribuées aux radios privées	% total population en Champagne-Ardenne	
		Nombre d'habitants	% total population en Champagne-Ardenne		Nombre de fréquences dont l'autorisation arrive à échéance	Nombre de fréquences en appel / nombre de fréquences du paysage actuel (en %)
51	Sézanne	4 834	0,4 %	3	2	67 %
51	Vitry-le-François	14 903	1,1 %	6	5	83 %
52	Châteauvillain	1 584	0,1 %	1	1	100 %
52	Chaumont	22 979	1,7 %	15	8	53 %
52	Joinville	5 023	0,4 %	10	4	40 %
52	Langres	9 286	0,7 %	11	6	55 %
52	Saint-Dizier	30 594	2,3 %	14	10	71 %
	Total zones	696 897	52,5 %	228	119	52 %

Sources : INSEE, recensement de la population 2017, et CSA.

* fréquences anciennement planifiées à Monthermé.

** précédemment nommée Aix-en-Othe.



Définition des zones de recherche de fréquences

Lors de sa réunion plénière du 16 décembre 2020, le Conseil a adopté la synthèse de la consultation publique sur la gestion du spectre FM en métropole et outre-mer et la feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026. Il y retient notamment une approche au cas par cas en appliquant un faisceau de critères pour déterminer les zones faisant l'objet de travaux de planification :

- **Critère n° 1 : zones non couvertes en DAB+ à brève échéance, en particulier celles qui souffrent d'un déficit d'offre : les zones de montagne et les zones rurales.**

L'appel aux candidatures en DAB+ du 18 juillet 2018 (appel n° 7) porte notamment sur plusieurs allotissements locaux et étendus situés dans le périmètre géographique de l'ancienne région Champagne-Ardenne : Reims et Troyes. La délivrance des autorisations issues de cet appel devrait intervenir au quatrième semestre 2021 pour un démarrage des émissions en 2022. **Les zones de Reims et Troyes ne remplissent donc pas le premier critère.**

La feuille de route 2020-2023 sur la poursuite du déploiement du DAB+ prévoit la mise en appel d'un allotissement local composé de trois bassins de vie de l'ancienne région Champagne-Ardenne. La délivrance des autorisations relatives à cet allotissement local n'est pas prévue avant 2023. Ainsi, **on peut considérer que les zones FM suivantes remplissent le premier critère :**

- NA-12 : Châteauvillain, Chaumont, Langres ;

En ce qui concerne les multiplex DAB+ métropolitains, les premières obligations de couverture porteront sur l'axe Paris-Lyon-Marseille. Les obligations suivantes se déclencheront deux ans après l'entrée en vigueur des premières émissions : à ce stade, les axes autoroutiers concernés par cette deuxième étape de déploiement ne sont pas connus.

Ainsi, le démarrage des émissions DAB+ des autres bassins de vie de l'ancienne région Champagne-Ardenne est prévu à l'horizon 2025. **Toutes les zones FM, à l'exception des deux zones précitées, remplissent donc ce premier critère.**



- **Critère n° 2 : zones n'ayant pas bénéficié de travaux de planification FM depuis le dernier appel général, en particulier au cours des dix dernières années.**

Les zones suivantes ont fait l'objet de travaux de planification au cours des dernières années :

- en 2010 : Joinville ;
- en 2021 : Bar-sur-Aube, Bogny-sur-Meuse, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Chaumont, Fismes, Givet, Joinville, Reims, Rethel, Revin, Romilly-sur-Seine, Saint-Dizier, Troyes et Vitry-le-François.

Toutefois, dans les zones de Bar-sur-Aube et Romilly-sur-Seine, l'appel du 10 février 2021 a été lancé alors que des possibilités de dégager de nouvelles fréquences n'avaient pu être finalisées.

- **Critère n° 3 : zones où l'offre de programmes FM est manifestement moins importante que dans d'autres bassins de vie comparables.**

Ce critère est subdivisé en deux axes :

- axe 1 : les principales agglomérations du CTA.

Cet axe concerne les zones de plus de 100 000 habitants, soit les zones de Reims (51) et de Troyes (10). Ces deux zones ont déjà fait l'objet des recherches comme exposé lors du critère n°2. Elles ne feront donc pas l'objet d'une nouvelle recherche de fréquences.

- axe 2 : les axes routiers et zones urbaines moyennement ou peu denses.

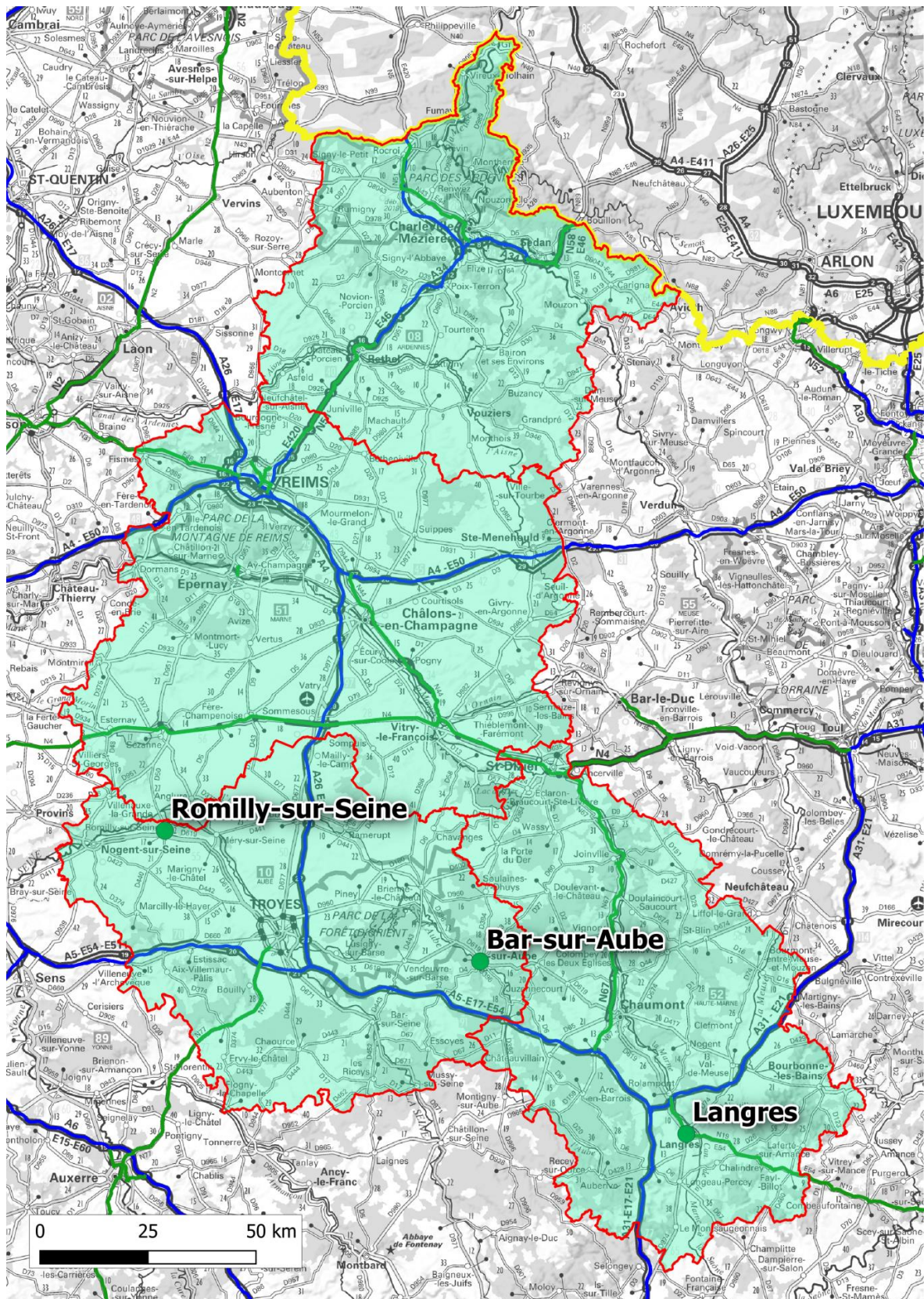
La zone de Langres (52) présente un intérêt particulier car elle se situe à proximité de plusieurs axes routiers importants (axes nord/sud, d'une part, et ouest/est, d'autre part).

En conclusion, compte tenu des éléments évoqués *supra*, en particulier du travail important et très récent de recherche de nouvelles fréquences dans la région et du caractère limité de l'étendue des travaux de planification pouvant être menés dans le temps imparti pour le calendrier des appels généraux, il est proposé de procéder à des recherches dans trois zones :

- **Bar-sur-Aube (10) ;**
- **Romilly-sur-Seine (10) ;**
- **Langres (52).**



Ces différentes zones sont représentées sur la carte ci-dessous :





Questionnaire

1. Question sur l'équilibre du marché

Les marchés locaux sont-ils susceptibles d'être modifiés de manière importante par la délivrance de nouvelles autorisations ? Existe-t-il des zones fragiles sur le plan publicitaire et quelles pourraient être les dispositions à prendre par le CSA pour ne pas les déséquilibrer ?

2. Question sur la liste des zones de recherche

2.a En considérant les critères définis par le Conseil pour la définition des zones objets des futurs travaux de planification, avez-vous des commentaires sur la liste des trois zones proposées par le Conseil :

- **Bar-sur-Aube (10) ;**
- **Romilly-sur-Seine (10) ;**
- **Langres (52) ?**

2.b Compte tenu des contraintes calendaires, et en justifiant le cas échéant ces propositions au regard des critères énoncés *supra*, estimez-vous que les travaux de recherche pourraient porter sur d'autres zones ?

Modalités des contributions techniques

Dans un souci d'échange avec les opérateurs, ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent, soumettre toute contribution technique qu'ils jugeraient utile sur les zones proposées par le Conseil (*cf.* p. 25 et question 2.a).

Ils peuvent également soumettre des contributions techniques relatives aux zones figurant dans leur réponse à la question 2.b, dûment justifiée au regard des critères précédemment énoncés.

Quelle que soit la zone de l'ancienne région Champagne-Ardenne auxquelles elles se rapportent, les contributions techniques doivent être soumises au plus tard le 8 septembre 2021. Elles doivent être accompagnées du formulaire intitulé « Contribution FM 2021-2026 FICHE TECHNIQUE », disponible sur le site internet du Conseil, dûment rempli.

Ainsi que précisé [précédemment](#), le CSA arrêtera une liste de zones dans lesquelles il effectuera des recherches au regard des réponses reçues. Les contributions techniques se rapportant aux zones figurant dans cette liste seront étudiées : en fonction des résultats de l'instruction, les fréquences ainsi proposées pourront être intégrées à la maquette du plan de fréquences. Les contributions ne se rapportant pas à ces zones ne seront pas étudiées.



Annexe 1 : Liste des fréquences dont les autorisations arriveront à échéance 5 mars 2023

(liste arrêtée au 13 juillet 2021)

Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Bar-le-Duc (ex-région Lorraine)	103,1 MHz	Chérie FM	D	Saint-Dizier 103,1 MHz
Bar-sur-Aube	97 MHz	Radio Star	B	
Bar-sur-Aube	102,9 MHz	NRJ Troyes	C	Joinville 102,9 MHz
Bar-sur-Aube	104,1 MHz	RTL	E	Troyes 104,2 MHz Joinville 104,2 MHz
Bar-sur-Aube	104,9 MHz	Europe 1	E	Troyes 104,2 MHz Joinville 104,2 MHz
Châlons-en-Champagne	88,6 MHz	RCF Cœur de Champagne	A	
Châlons-en-Champagne	90,6 MHz	Radio Mau-Nau	A	
Châlons-en-Champagne	93,1 MHz	RTL	E	
Châlons-en-Champagne	94,2 MHz	Nostalgie	D	Reims 94,1 MHz
Châlons-en-Champagne	95,5 MHz	Virgin Radio	D	
Châlons-en-Champagne	97,6 MHz	Contact FM Marne	B	
Châlons-en-Champagne	98,4 MHz	Jazz Radio	D	
Châlons-en-Champagne	102,4 MHz	RFM	D	Reims 102,5 MHz
Châlons-en-Champagne	102,8 MHz	Oüi FM	D	
Châlons-en-Champagne	103,2 MHz	Chérie FM	D	Saint-Dizier 103,1 MHz
Châlons-en-Champagne	104,8 MHz	Europe 1	E	
Charleville-Mézières	89,7 MHz	Jazz Radio	D	
Charleville-Mézières	90,6 MHz	Radio Bouton	A	
Charleville-Mézières	96,6 MHz	Contact FM	B	
Charleville-Mézières	97,7 MHz	RTL 2	D	Sedan 97,8 MHz



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Charleville-Mézières	99,4 MHz	Skyrock	D	Sedan 99,5 MHz
Charleville-Mézières	102,2 MHz	Champagne FM	B	
Charleville-Mézières	102,9 MHz	Europe 1	E	
Charleville-Mézières	103,4 MHz	RTL	E	
Châteauvillain	91,1 MHz	NRJ	D	Langres 91,1 MHz
Chaumont	94,2 MHz	Chérie FM	D	
Chaumont	94,8 MHz	NRJ	D	
Chaumont	97,2 MHz	RFM	D	
Chaumont	98,4 MHz	Nostalgie	D	
Chaumont	100,8 MHz	Magnum La Radio	B	
Chaumont	101,2 MHz	RTL	E	
Chaumont	101,6 MHz	Europe 1	E	
Chaumont	107,2 MHz	Active Radio	A	
Commercy (ex-région Lorraine)	106,1 MHz	Europe 1	E	Saint-Dizier 106,1 MHz
Épernay	91,6 MHz	RCF Cœur de Champagne	A	
Épernay	92,2 MHz	Bulle FM	A	
Épernay	93,4 MHz	RTL	E	
Épernay	98,1 MHz	Contact FM Marne	B	
Épernay	101,9 MHz	Europe 1	E	
Épernay	102,6 MHz	RFM	D	
Fismes	98,4 MHz	Radio Graffiti's	A	
Fismes	103,6 MHz	RMC	E	
Joinville	92,3 MHz	Nostalgie	D	Vitry-le-François 92,3 MHz
Joinville	102,9 MHz	NRJ Troyes	C	Bar-sur-Aube 102,9 MHz



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Joinville	104,2 MHz	RTL	E	Bar-sur-Aube 104,1 MHz
Joinville	107,4 MHz	RMC	E	Saint-Dizier 107,5 MHz
Langres	91,1 MHz	NRJ	D	Châteauvillain 91,1 MHz
Langres	91,7 MHz	Active Radio	A	
Langres	94,4 MHz	Magnum La Radio	B	
Langres	98,9 MHz	Nostalgie	D	
Langres	99,7 MHz	Chérie FM	D	
Langres	102,1 MHz	Europe 1	E	
Mailly-le-Camp	99,4 MHz	NRJ	D	Bar-sur-Seine 99,4 MHz
Reims	90,5 MHz	Cigale FM	A	
Reims	91,3 MHz	France Maghreb 2	D	
Reims	92,4 MHz	La Radio Primitive	A	
Reims	93,7 MHz	Jazz Radio	D	Rethel 93,8 MHz
Reims	94,2 MHz	Nostalgie	D	Châlons-en-Champagne 94,2 MHz Soissons 94,1 MHz (CTA de Lille)
Reims	97,8 MHz	BFM Business	D	
Reims	100,1 MHz	RTL 2	D	Rethel 100 MHz
Reims	104,4 MHz	RTL	E	
Reims	106,1 MHz	Radio Jeunes Reims	A	
Reims	106,5 MHz	Europe 1	E	
Rethel	93,3 MHz	Radio 8	B	
Rethel	93,8 MHz	Jazz Radio	D	Reims 93,7 MHz
Rethel	98,3 MHz	RCF Reims-Ardennes	A	Vouziers 98,2 MHz
Rethel	100 MHz	RTL 2	D	Reims 100,1 MHz



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Revin	102,4 MHz	Radio Panach	A	
Revin	107,1 MHz	RVM	B	
Romilly-sur-Seine	97,3 MHz	RFM	D	
Romilly-sur-Seine	98,2 MHz	Radio Aube-et-Seine	A	
Romilly-sur-Seine	101,7 MHz	NRJ Troyes	C	Provins 101,7 MHz
Saint-Dizier	88,8 MHz	RCF Cœur de Champagne	A	
Saint-Dizier	89,4 MHz	M Radio	D	
Saint-Dizier	89,9 MHz	Virgin Radio Lorraine Champagne	C	
Saint-Dizier	94,3 MHz	Skyrock	D	
Saint-Dizier	100,6 MHz	Active Radio	A	
Saint-Dizier	102,7 MHz	NRJ	D	
Saint-Dizier	103,1 MHz	Chérie FM	D	Châlons-en-Champagne 103,2 MHz Bar-le-Duc 103,1 MHz
Saint-Dizier	103,9 MHz	RTL	E	Verdun 103,9 MHz (ex-région Lorraine)
Saint-Dizier	106,1 MHz	Europe 1	E	Commercy 106,1 MHz (ex-région Lorraine)
Saint-Dizier	107,5 MHz	RMC	E	Joinville 107,4 MHz
Sainte-Menehould	89,6 MHz	RMC	E	
Sainte-Menehould	90,7 MHz	Nostalgie	D	Vouziers 90,8 MHz
Sainte-Menehould	91,2 MHz	RCF Cœur de Champagne	A	
Sainte-Menehould	96,5 MHz	Champagne FM	B	
Sainte-Menehould	104,2 MHz	RTL	E	Troyes 104,2 MHz
Sainte-Menehould	105,2 MHz	Europe 1	E	
Sedan	92,3 MHz	Virgin Radio	D	
Sedan	94,2 MHz	Rire et Chansons	D	



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Sedan	98,6 MHz	Radio 8	B	
Sedan	100,4 MHz	RTL	E	
Sedan	102 MHz	M Radio	D	
Sedan	102,6 MHz	Europe 1	E	Vouziers 102,6 MHz
Sedan	105,3 MHz	RVM	B	
Sézanne	99,2 MHz	RCF Cœur de Champagne	A	
Sézanne	101,2 MHz	RMC	E	
Troyes	89,7 MHz	Virgin Radio	D	
Troyes	90,3 MHz	Thème Radio	A	
Troyes	94 MHz	Beur FM	D	
Troyes	94,9 MHz	Jazz Radio	D	
Troyes	99,7 MHz	Chérie FM Troyes	C	
Troyes	100,2 MHz	NRJ Troyes	C	
Troyes	102,6 MHz	RMC	E	
Troyes	103,8 MHz	RFM	D	
Troyes	104,2 MHz	RTL	E	Bar-sur-Aube 104,1 MHz Sainte-Menehould 104,2 MHz Vitry-le-François 104,3 MHz
Troyes	104,7 MHz	Europe 1	E	
Vendeuvre-Sur-Barse	103,3 MHz	RMC	E	
Verdun (ex-région Lorraine)	103,9 MHz	RTL	E	Saint-Dizier 103,9 MHz
Vitry-le-François	88 MHz	NRJ	D	
Vitry-le-François	92,3 MHz	Nostalgie	D	Joinville 92,3 MHz
Vitry-le-François	94,6 MHz	Skyrock	D	
Vitry-le-François	104,3 MHz	RTL	E	Troyes 104,2 MHz



Zone	Fréquence	Service actuellement autorisé sur la fréquence	Catégorie	Contrainte de programmes
Vitry-le-François	106,7 MHz	Virgin Radio Lorraine Champagne	C	
Vouzières	87,6 MHz	RTL	E	
Vouzières	90,8 MHz	Nostalgie	D	Sainte-Menehould 90,7 MHz
Vouzières	91,6 MHz	Radio 8	B	
Vouzières	94,3 MHz	RMC	E	
Vouzières	98,2 MHz	RCF Reims-Ardenne	A	Rethel 98,3 MHz
Vouzières	102,6 MHz	Europe 1	E	Sedan 102,6 MHz
Vouzières	104,6 MHz	Champagne FM	B	
Vouzières	107,2 MHz	Skyrock	D	



Annexe 2 : Données à caractère personnel traitées dans le cadre de la consultation publique préalable au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Nancy

La consultation publique lancée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) nécessite la mise en œuvre de traitements de données à caractère personnel gérés par le CSA.

Objet du traitement de données

- **Finalités**

Le traitement a pour objet le recueil et l'analyse des retours effectués dans le cadre de la consultation publique.

Il permet au CSA :

- de recueillir et conserver les contributions relatives au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans le ressort du CTA de Nancy, en vue de leur analyse ;
- le cas échéant, de contacter leurs auteurs pour approfondir les échanges et/ou pour les tenir informés des suites de la consultation ;
- de réaliser un suivi statistique des contributions reçues.

- **Base légale**

Article 6 (1) e du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce traitement de données relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le CSA en application de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Données traitées

- **Catégories de données traitées**

- Données d'identification (nom, prénom, civilité du contributeur) ;
- Coordonnées (adresse de courrier électronique) ;
- Texte(s) de la ou des contribution(s) ;
- Date et heure de l'envoi de la ou des contribution(s).



- **Source des données**

Ces informations sont directement fournies par le contributeur à la consultation publique.

- **Prise de décision automatisée**

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Personnes concernées

Les personnes concernées sont toute personne physique ou morale souhaitant participer à la consultation publique qui fait l'objet de la présente annexe.

Destinataires des données

- **Catégories de destinataires**

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- les membres du CSA,
- la direction des médias radio du CSA,
- le cas échéant, les autres services du CSA concernés.

- **Transferts des données hors Union européenne**

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

Les données d'identification et de contact relatives aux personnes concernées sont conservées cinq ans à compter de la date de fin de la consultation publique.

Sécurité

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information du CSA.

Droits des personnes

Les personnes physiques citées dans les contributions bénéficient vis-à-vis de leurs données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, et de limitation.



Pour toute information ou exercice des droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles traitées par le CSA, les personnes concernées peuvent contacter son délégué à la protection des données (DPO) en accompagnant leur demande de la copie de leur titre d'identité :

- à l'adresse électronique suivante : dpo@csa.fr
- ou par courrier signé à l'adresse suivante :

Conseil supérieur de l'audiovisuel
À l'attention du délégué à la protection des données
39-43 Quai André Citroën, 75015 Paris

L'autorité administrative compétente en matière de traitement de données à caractère personnel est la CNIL. Celle-ci peut être saisie de réclamations liées à l'utilisation de données à caractère personnel.